

## Comment prévenir ? Quelles conduites tenir <sup>1</sup>?

- **Les conduites pastorales sont les premiers leviers de la prévention.** La première règle est d'éviter au maximum les cohabitations dans le temps (successions de passages en un même lieu, sur un temps d'environ 15 jours) et dans l'espace (présences simultanées à proximité ou avec possibilités de contact, par exemple, rayon de 20 mètres). Ainsi, sont préconisés :
  - **Le retour au gardiennage**, car la présence humaine éloigne les animaux sauvages, rassemble les animaux domestiques et évite leur divagation dans les zones refuge de la faune sauvage. La présence des chiens est aussi un levier important ;
  - **La prévention des divagations d'animaux domestiques**, même marginale, dans les zones de refuge de la faune sauvage (qui sont aussi les zones de mise bas, d'agonie...). Ces phénomènes augmentent les risques de contacts présents mais aussi la diffusion et l'échanges d'agents pathogènes (25% de la surface explique 79,5% du risque) ;
  - La préférence de **la distribution de sel en vrac** au sel en bloc qui restera longtemps en place, et autant que possible en s'organisant pour ne pas laisser du sel à disposition de la faune sauvage (3 à 6% de la surface explique 70% du risque<sup>2</sup>).
  - **Les points d'eau** sont également des lieux de cohabitation à surveiller, particulièrement en évitant la formation de zones boueuses aux abords et prévenir, entre autres, la transmission du piétin (12% de la mortalité des bouquetins<sup>3</sup>). Les eaux de ruissellement peuvent également transporter en aval les agents pathogènes.
- La **prévention des hybridations**, dans la mesure où elles rapprochent physiquement et génétiquement deux populations, elles permettent la diffusion des pathologies et parasitisme de l'une à l'autre, en créant des individus ayant le rôle d'adaptateur/passeurs des agents pathogènes vers l'espèce qui n'en était pas encore hôte ;
- **L'intégration de ces problématiques dans les diagnostics pastoraux** est aussi une opportunité pour diffuser ces informations et faire évoluer la prévention ;
- Un **plan de gestion** avec charges et durées d'estive convenues et respectés. Plus la durée de l'estive est longue, plus le risque de transmission est élevé ;
- **Les suivis sanitaires lors des phases d'entrées et de sortie des écosystèmes pastoraux** sont une évidence, et le principe de précaution doit prévaloir en cas de doute.

## Des précautions de base dans les actes de soins

L'objet n'est pas d'en dresser ici la liste, mais simplement de rappeler ce principe de base de la sécurité sanitaire, souvent négligé. L'utilisation de matériels d'injection à usage unique est une priorité, ou avec une stérilisation efficace afin de prévenir la transmission d'agents pathogènes lors des injections. Il en est de même pour toutes les interventions contaminantes. Ensuite, la collecte et l'évacuation, ou la destruction des résidus de soins afin d'en prévenir la dispersion, à savoir:

- Les matériels obsolètes, les produits périmés ou inutilisés sont à éliminer de manière appropriée;
- Les résidus de parage de pied (et en particulier onglons du piétin), les écoulements purulents (abcès caséux...), les myiases, placentas... sont, autant que possible à collecter et à traiter de manière appropriée, mais à ne jamais laisser sur le sol du parc de soin.

*Le vétérinaire sanitaire référent du troupeau collectif*  
Selon les articles L 203-1 et L 203-2 du code rural, le responsable d'alpage mandate un **vétérinaire sanitaire, qui sera le référent unique du collectif**. En relation avec le responsable du Groupement Pastoral, il assurera les liens avec les vétérinaires sanitaires des exploitations, les suivis réguliers, la prescription délivrance de médicaments, la police sanitaire obligatoire.

La rédaction et la publication de ce document est permise par :



<sup>1</sup> Dominique GAUTHIER, Séminaire DREAL 31 mai 2013.

<sup>2</sup> Source ONCFS, in "Ongulés sauvages et domestiques en alpages, Risque de transmission de maladies et mesures de prévention" Parc National des Ecrins, 2014

[http://www.ecrins-parcnational.fr/sites/ecrins-parcnational.com/files/fiche\\_doc/13504/fiches-maladies-alpages-2014.pdf](http://www.ecrins-parcnational.fr/sites/ecrins-parcnational.com/files/fiche_doc/13504/fiches-maladies-alpages-2014.pdf)

<sup>3</sup> Idem

# Le Sanitaire pastoral et le territoire : Une relation à travailler

## Le sanitaire en système pastoral : une affaire sensible à ne pas gérer seul.

### La vulnérabilité des activités pastorales

Les déplacements importants, le mélange des troupeaux domestiques provenant d'exploitations différentes, les vastes surfaces parcourues ou encore les contacts avec la faune sauvage augmentent la sensibilité des activités pastorales aux risques sanitaires. Cette sensibilité accrue appelle une vigilance et une surveillance particulières, à partager avec d'autres intervenants.

### Intégrer le sanitaire, temps fort du collectif d'éleveurs

La mise en place du collectif d'éleveur suppose des temps dédiés à s'accorder sur les règles communes, les obligations des uns et des autres, les projets à mettre en œuvre.

La question du sanitaire doit pleinement y trouver sa place : la constitution du collectif est le moment de poser les bases des attendus et des exigences qui vont structurer le projet de gestion des estives et des hivernages collectifs.

Le règlement sanitaire a pour objectif d'aider le GP à poser ces règles collectives de prévention sanitaire et de gestion des événements qui surviendront au sein du GP.

*La question à se poser n'est pas « qui a amené le problème » mais « comment va-t-on collectivement régler le problème et éviter sa réapparition ».*

## La nécessité d'un projet sanitaire adapté au collectif... et au territoire

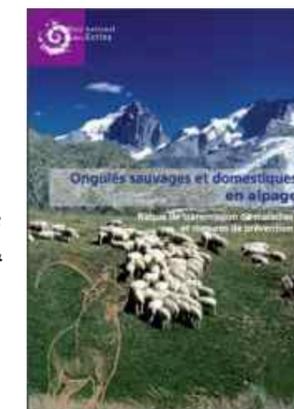
Au delà des règles sanitaires pérennes ou ponctuelles à respecter, le collectif est en devoir de construire ses propres règles lui permettant de répondre aux objectifs de ses adhérents, mais également de prendre en considération les enjeux propres au-x territoire-s qu'il fera pâturer ou sur lesquels il exerce une influence.

### Adapter sa surveillance et ses pratiques sanitaires au contexte local

L'estive et le lieu d'hivernage sont en général situés sur des espaces à forte valeur de biodiversité. Les gestionnaires de ces espaces sont sensibles à tout effet des pratiques et activités humaines sur la qualité des milieux et des écosystèmes, afin de les préserver de toutes pollutions. Il peuvent proposer des fiches techniques ou des actions<sup>4</sup>.

Les troupeaux peuvent véhiculer des résidus de traitement vétérinaire, du fait des traitements administrés avant ou pendant la saison pastorale. Des relargages dans le milieu naturel sont à anticiper et sont de plusieurs ordres :

- Par les vidanges manuelles et la dispersion par égouttage de ces produits (principalement pédiluves, plus rarement baignoires).  
⇒ *Le choix des produits utilisés est à travailler avec le vétérinaire et les processus d'élimination des résidus de traitement et de leur dispersion sont à prévoir avec le-s berger-es ;*
- Par l'élimination liée au métabolisme de l'animal (fèces, urines) des molécules employées, qu'elles soient dégradées ou non.



<sup>4</sup> Voir par exemple la plaquette éditée par le Parc National des Ecrins Ongulés sauvages et domestiques en alpage, 17 pages, 2014 [http://www.ecrins-parcnational.fr/sites/ecrins-parcnational.com/files/fiche\\_doc/13504/fiches-maladies-alpages-2014.pdf](http://www.ecrins-parcnational.fr/sites/ecrins-parcnational.com/files/fiche_doc/13504/fiches-maladies-alpages-2014.pdf)

⇒ Dans tous les cas, les protocoles de soins à mettre en place avec le vétérinaire devront tenir compte des risques inhérents à l'utilisation de certaines molécules, à leurs délais de rémanence et modes d'élimination ainsi que les risques de dispersion dans le milieu naturel.

## Organiser et faire vivre des relations de confiance entre les acteurs locaux

### Avec les élus locaux

Officier de police judiciaire, le maire est le garant de la sécurité des biens et des personnes sur sa commune. La question de la sécurité sanitaire est au cœur de ses préoccupations, principalement dans les communes accueillant des transhumances.

L'informer, de la même manière que les gestionnaires d'espaces naturels protégés, est la garantie de la réussite de relations de travail et de coopération pour le Groupement Pastoral.

### Avec les gestionnaires d'espaces naturels protégés

Dans le droit français, la faune sauvage est *res nullius*, c'est à dire qu'elle n'a pas de maître et qu'elle est bien commun. Mais ce regard, daté, ne tient pas forcément compte des enjeux émergents de nos sociétés modernes. Ainsi, on peut considérer, en termes opérationnels, que responsables d'alpage et gestionnaires d'espaces naturels protégés ont un certain nombre d'intérêts en commun, et des opportunités de coopération en faveur de la bonne la santé des cheptels sauvage et domestique.

De bonnes conditions de partenariats et de coopération s'organiseront autour d'une confiance partagée, qui peut se mettre en place de la manière suivante :

*C'est en matière de prévention et de gestion des urgences que ces relations doivent être les plus efficaces. Pour cela, il est nécessaire d'avoir anticipé et d'avoir pris des habitudes de travail hors période de crise.*

	Monde de l'élevage, Groupement Pastoral	Monde des espaces naturels protégés, de la gestion de la faune sauvage
La coopération entre les vétérinaires sanitaires des élevages et ceux de l'espace naturel protégé	Circulation d'informations stratégiques, échanges professionnels et institutionnels	
L'échange d'informations sur les protocoles de soins	<ul style="list-style-type: none"> <li>Proposer d'échanger lors de la constitution et de la remise à jour du règlement sanitaire, de manière locale (échelle de l'alpage)</li> <li>Organiser des stratégies de prévention</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Partager des informations relatives à la santé et à la vulnérabilité des espèces sauvages à l'échelle de leur bassin de vie</li> <li>Partager les éléments stratégiques à court ou long terme</li> </ul>
L'échange d'informations sur les symptômes observés, les analyses et mesures réalisées	Sans délais : <ul style="list-style-type: none"> <li>S'informer au plus vite de symptômes anormaux.</li> <li>Partager les résultats d'analyses</li> <li>Mettre les vétérinaires référents en contact</li> </ul>	

## La relation faune sauvage / animaux domestiques

Au delà des mouvements et des mélanges d'animaux domestiques, qui sont aujourd'hui bien suivis par les pouvoirs publics et maîtrisés par les éleveurs, les principales préoccupations actuelles résident dans le rapport avec les milieux naturels et particulièrement les relations avec la faune sauvage.

### Le rapport faune sauvage / animaux domestiques

Les relations faune sauvage / animaux domestiques sont à prendre en considération dans la prévention des pathologies. La principale préoccupation réside dans le fait que les animaux domestiques agissent comme

une passerelle entre les pathologies domestiques et humaines, en rapprochant des agents pathogènes, des parasites d'ordinaires liés à la faune sauvage vers les humains, que ce soit par contact ou par ingestion. Ce point de vigilance a amené la mise en place du réseau SAGIR (voir encadré) qui vise à surveiller les produits de la venaison et/ou les animaux sauvages malades ou morts.

A noter que dans certains secteurs et à certaines opportunités, les services de l'ONCFS peuvent effectuer des suivis d'épidémiologie-surveillance dans le cadre de leurs missions de surveillance des conditions de développement de certaines espèces. Les contacter à ce propos peut permettre de développer de meilleures conditions de suivis des niveaux sanitaires de la faune sauvage et domestique.

### Le Réseau SAGIR<sup>1</sup> (« Surveiller pour AGIR »).

Le Réseau SAGIR est en charge des suivis sanitaires de la Faune sauvage. Il regroupe plusieurs acteurs de la veille sanitaire et a pour objectif de faire la connexion entre les réseaux faune sauvage et les réseaux de santé publique et de santé animale.

Il est connecté avec les DDPP et GDS et travaille en étroite collaboration avec les laboratoires vétérinaires départementaux. Cette surveillance est pilotée par l'ONCFS. Il est multi-espèce et multipathogène. Le déclenchement des analyses se fait sur la base de découverte de cadavres ou de repérages de maladie, par les acteurs de terrain ou autres, avec sur la base de l'alerte (par ex mortalité anormale...) :

- Demande motivée d'autorisation d'analyse (majoritairement par les chasseurs pour espèces gibier);
- Prélèvement et analyse;
- Résultats diffusés dans le cadre du Réseau SAGIR et vers le découvreur de l'animal malade (une copie SD38 et une copie président ACCA en plus du réseau). Centralisation dans la base de données EPIFAUNE;
- Les FDC se font le relais de l'info qui doit être diffusée vers les ACCA et terrain. DDPP et GDS seront alertés si nécessaire.

## Les notions de réservoir et de circulation des pathogènes, parasites et leurs vecteurs

Selon Dominique GAUTHIER<sup>5</sup> «la prise de conscience du rôle de la faune sauvage dans le fonctionnement de la santé est très récent, mais fait consensus dans toutes les instances internationales. Faune sauvage et animaux domestiques peuvent agir, selon les pathologies, comme vecteurs et comme réservoir», et peuvent être également un révélateur précoce des pathogènes et de leurs circulations.

Parmi les maladies émergentes, les «zoonoses issues de la faune sauvage prennent une part prépondérante, « boostées » par trois phénomènes conjoints :

- Le réchauffement climatique (à l'origine de l'extension des pathologies tropicales vers les zones tempérées, notamment pour les maladies vectorielles : chikungunya, dengue, west-nile, ...)
- La mondialisation des échanges et l'accélération de ces déplacements
- La biomasse-réservoir humaine : l'« habitat » des agents pathogènes se concentre de plus en plus chez l'espèce humaine dont la démographie reste exponentielle."



<sup>5</sup> Dominique GAUTHIER, Séminaire DREAL 31 mai 2013.